

**HELVETIA LATINA**

**Observatoire des langues**

**Le plurilinguisme  
dans l'administration fédérale**

**Etude et propositions**

Berne, juin 2001

# Rapport

## d'Helvetia Latina (HL)

et de son

## Observatoire des langues (OdL)

concernant

*l'application des Instructions du Conseil fédéral pour la promotion du plurilinguisme dans l'administration générale de la Confédération, du 19 février 1997.*

Chapitres :

- 1. Analyse du rapport de l'OFPER sur le plurilinguisme au Conseil fédéral (CF)**
- 2. Etat des traducteurs dans l'Administration générale de la Confédération**
- 3. Apprentis dans l'Administration fédérale**
- 4. Organigrammes**
- 5. Commentaires des organigrammes**
- 6. Propositions d'Helvetia Latina**

La numérotation du document correspond à celle du rapport de l'OFPER au CF.  
Les paragraphes *en italiques* émanent d'HELVETIA LATINA.

\*\*\*\*\*

*Constituée le 9 juin 1980, HELVETIA LATINA est une institution politiquement indépendante. Elle veille à ce que l'administration et les entreprises fédérales garantissent la place qui revient aux cultures, aux langues et à l'esprit latins. Elle œuvre afin d'obtenir dans les services de la Confédération une représentation équitable de fonctionnaires francophones, italophones et romanches et veut améliorer la compréhension et les relations entre toutes les communautés du Pays. HELVETIA LATINA favorise notamment les contacts entre les fonctionnaires latins et les parlementaires fédéraux. Ouverte à toute personne acceptant les buts de l'Association, elle contribue à résoudre à l'avenir les problèmes linguistiques et culturels de notre pays. Elle est présidée par le conseiller national François Lachat..*

## **Analyse du rapport de l'OFPER sur le plurilinguisme au Conseil fédéral**

**La première période de promotion du plurilinguisme dans l'administration générale de la Confédération 1969-1999**

### **1. Préambule**

Les Instructions du Conseil fédéral du 19 février 1997 concernant la promotion du plurilinguisme dans l'administration générale de la Confédération posent les jalons de la politique linguistique. Elles ont pour but de garantir *une représentation équitable* des communautés linguistiques, dans les différents domaines d'activités et à tous les échelons hiérarchiques. A cette fin, la Chancellerie et ses services, les secrétariats généraux et les offices sont tenus de finaliser un catalogue de mesures faisant l'objet d'un accord de promotion linguistique (APL) avec le département responsable ou la Chancellerie fédérale.

Au terme de chaque législature, les secrétariats généraux et les offices font un rapport à leur département respectif. L'Office fédéral du personnel (OFPER) est chargé de mener une évaluation à l'attention du Conseil fédéral.

#### ***Helvetia Latina :***

*Ce sont les directions des offices qui assument la responsabilité de l'application des Instructions précitées.*

*Il est patent - les documents le montrent - que durant la législature 1996-1999, les directions des offices qui ont agi dans ce domaine l'ont fait selon leurs vues personnelles et leur bon vouloir avec la bénédiction des chefs/cheffes de départements.*

#### **Le plurilinguisme dans l'administration**

*Belle idée en vérité mais on a prononcé le mot mille fois sans jamais, à notre connaissance, en donner une définition exhaustive, précise, sur laquelle on aurait pu asseoir les Instructions. Cela mériterait une charte. Or, le débat n'a pas pu avoir lieu.*

*Comment les nouvelles Instructions ont-elles été appliquées ? Aucune rigueur n'a été observée s'agissant de :*

- *l'établissement des statistiques.*
- *l'établissement des accords de promotion linguistique (APL) dont HL n'a pas vu la couleur !*
- *la détermination de la participation des communautés linguistiques à l'exercice des responsabilités (refus de communiquer des organigrammes).*
- *d'un contrôle digne de ce nom dans le processus d'application des Instructions.*

*HL n'a observé nulle part la mise en place par office d'un inventaire initial propre à y voir clair une fois pour toutes.*

*Les administrations observées fonctionnent-elles sur le mode plurilingue (préambule, 1<sup>er</sup> alinéa, page 5 du rapport) ? Le plurilinguisme suppose que l'on traite les trois langues officielles de la même manière ; elles doivent en particulier participer directement toutes les trois à la réflexion puis à l'écriture créatrice des textes importants. C'est la matérialisation première et essentielle du plurilinguisme. Or, dans ce domaine, on peut se risquer à l'affirmer, l'abandon des langues française et italienne est quasi total. C'est faire oeuvre de salut public que d'exiger ici une enquête approfondie (voir aussi le tableau officiel des traducteurs). Ce constat est encore à compléter.*

*Le moment nous paraît venu d'élaborer de manière complète le droit des langues dans l'administration fédérale.*

## **2. Procédé et méthode**

Les données ont été obtenues au moyen d'un sondage écrit à quatre offices de quatre départements différents sélectionnés de manière aléatoire :

- Groupement de la science et de la recherche conjointement avec l'Office fédéral de l'éducation et de la science (DFI)
- Office fédéral des étrangers (DFJP)
- Office fédéral de la protection civile (DDPS)
- Office fédéral vétérinaire (DFE)

Le questionnaire a été adressé à 10-15 personnes appartenant à 3 groupes-clés de chaque office.

### ***Helvetia Latina :***

*Un sondage auprès de 4 offices sur 76 unités d'organisation avec un questionnaire standardisé est absolument insuffisant pour mener une enquête sérieuse.*

## **3. Données concernant l'application des Instructions du Conseil fédéral**

<p><b>En 1990, la population résidante suisse se composait, outre la majorité alémanique de 73,4%, de 20,5% de francophones, de 4,1% d'italophones, de 0.7% de romanches ainsi que de 1,3% de représentants de communautés linguistiques diverses (source : recensement 1990).</b></p>
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

### ***Helvetia Latina :***

*La référence choisie par le Conseil fédéral (CF) pour juger du caractère équitable de la représentation des divers groupes linguistiques de la population résidante suisse ne correspond pas à celles mentionnées dans l'Atlas de la Suisse et dans la lettre du chef du DDPS du 16 mai 1997 (voir ci-dessous).*

## Recensement fédéral des langues nationales

a) Atlas de la Suisse (source: OFS 1990):

Communauté	Population	%	Explication
Alémanique	4 374 694	<b>63.64</b>	Population résidante de langue allemande
Romande	1 321 695	<b>19.23</b>	Population résidante de langue française
Italophone	524 116	<b>7.62</b>	Population résidante de langue italienne
Romanche	39 632	<b>0.58</b>	Population résidante de langue romanche
Alloglottes	613 550	<b>8.93</b>	Population résidante dont la langue principale n'est pas une des langues nationales

Population : 1981: 6' 429'168 1990: 6' 873'687 1996: 7' 105'446 1998: 7' 131'888

b) Lettre du chef du DDPS adressée le 16 mai 1997 à HL (source: OFS 1990):

Référence à la stricte proportionnalité, par langue maternelle, de la population résidant en Suisse: **allemand 63.7%, français 19.2%, italien 7.6%, romanche 0.6%, autres langues 8.9%**.

L'auteure Florence Germond (travail de séminaire, Prof. Dr Iwan Rickenbacher) cite également le chiffre de **19.2%** (source: annuaire statistique de la Suisse 2000) de Romands dans son rapport du 26 juillet 2000 : **La Romandie fait-elle entendre sa voix à Berne ?**

HL souhaiterait connaître la provenance des chiffres avancés par l'OFPER qui ne correspondent pas à ceux mentionnés dans l'Atlas de la Suisse et dans la lettre du chef du DDPS du 16 mai 1997 (OFPER: 73.4% d'alémaniques; OFS: 63.64%).

### 3.1.1 Accords de promotion linguistique (APL)

<b>Deux tiers des unités d'organisation ont conclu avec le département un accord de promotion linguistique.</b>
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------

66 offices ont évalués (10 réponses sur 76 n'ont pas été prises en compte parce qu'elles sont lacunaires), 40 (60.6%) disposent d'un accord de promotion linguistique. Les 26 offices restants qui n'en ont pas conclu, motivent cette absence d'accord par d'autres priorités, notamment des réorganisations.

#### **Helvetia Latina :**

Pour HL, les réorganisations auraient été pour ces offices, au contraire, l'occasion d'appliquer les APL.

Les neuf coordinateurs/trices nommés en 1998 pour conseiller les cadres chargés de la mise en œuvre des APL sont les seuls à être saisis des dossiers ayant pour objet le plurilinguisme. Occupant généralement un poste élevé dans la hiérarchie, ces personnes ont des possibilités d'influence plus grandes.

HL a demandé le 14 juin 2000 aux neuf coordinateurs/trices de la promotion du plurilinguisme des renseignements sur les APL. Seuls trois responsables ont répondu.

Une lettre de rappel d'HL a été envoyée le 6 octobre 2000 aux 6 autres coordinateurs/trices. Aucune réponse à ce jour. Où est la transparence ?

Renseignements demandés par HL :

- Quelles démarches ont été entreprises ?
- Quels ont été les résultats obtenus ?
- Quelles statistiques détaillées avez-vous à disposition ?

### **3.1.2 Représentation des communautés linguistiques dans les commissions et les organes**

Les 2 groupes linguistiques latins sont relativement bien représentés dans les commissions extraparlimentaires, les organes de direction et les délégations de la Confédération.

**Helvetia Latina :**

L'analyse de Mme Germond corrobore celle d'HL ainsi que les chiffres avancés. Les latins sont surtout représentés dans les départements considérés comme moins influents par l'OFPER. En revanche, plus une fonction est officielle, exposée sur la place publique, plus il est prêté attention au respect de la représentation des Romands.

(Voir le travail de séminaire de Mme Florence Germond du 26 juillet 2000 présenté par l'auteure à une séance du comité d'HL : La Romandie fait-elle entendre sa voix à Berne ?)

### **3.1.3 Représentation des communautés linguistiques parmi les cadres ainsi que par classes de traitement**

**La part des francophones et des italophones a pu être augmentée au cours des quatre dernières années**

**Helvetia Latina :**

Sur les 47'604 personnes travaillant dans l'administration générale en 1998, il n'y en a plus que 42'999 en 1999, soit une diminution de 4605 unités (- 10.7%). L'OFPER n'explique pas ou ne tient pas compte des offices qui changent de statut, par ex. les entreprises d'armement (RUAG) qui ne comptaient que 4% de latins, et qui disparaissent ainsi des statistiques. Ces entreprises sont autonomes depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1999.

Si l'on comptait ces entreprises en 1999, la proportion latine stagnerait, comme en 1998.

## **3.3 Résultats de l'enquête**

Le sondage, réalisé dans 4 offices fédéraux (voir chiffre 2.2.), a enregistré la participation de 90 personnes sur 142, soit 63.4%.

**Helvetia Latina :**

Pour HL, ce sondage dans 4 offices fédéraux n'est pas du tout représentatif de l'administration générale. Les 90 personnes sondées, sur 76 unités d'organisation, représente moins de 0.3% par rapport aux quelque 40'000 fonctionnaires !

**Aucune réponse n'a été fournie en langue italienne.**

### 3.3.1 L'efficacité des conditions-cadres

<b>Plus de 80 % des sondés connaissent les instructions concernant la promotion du plurilinguisme</b>
-------------------------------------------------------------------------------------------------------

**Helvetia Latina :**

*Ce pourcentage élevé ne peut pas s'appuyer sur un échantillon aussi faible (90 personnes).*

### 3.3.2 Succès de la promotion du plurilinguisme

**Helvetia Latina :**

*L'appréciation donnée par les francophones par rapport aux alémaniques est souvent différente. Les francophones doutent de la sensibilité des responsables pour la mise en œuvre de la promotion linguistique. A qualifications égales, ils pensent aussi n'avoir pas les mêmes chances que les germanophones d'exercer une activité à responsabilité.*

**Aucune réponse n'a été fournie en langue italienne.**

### 3.3.3 Application des accords de promotion linguistique

Les deux groupes de questions portant sur l'application des accords de promotion linguistique n'ont été traités que par 24 alémaniques, probablement parce que les offices ayant pris part à l'enquête ne disposent pas tous d'un tel accord. Cet éventail de sondés n'est pas représentatif.

**Helvetia Latina :**

*HL partage l'avis de l'OFPER.*

### 3.3.4 Appréciation des mesures

Une majorité de germanophones (60%) et de francophones (94%) estiment que des mesures de promotion supplémentaires seraient appropriées. De plus, ils exigent, outre des outils dans leur langue de travail, la publication systématique des documents dans les langues officielles.

**Helvetia Latina :**

*Tant la majorité des membres de la communauté germanophone que de la communauté francophone relèvent la nécessité d'adopter de nouvelles mesures. HL est prête à coopérer à la définition et à la mise sur pied de nouveaux outils pour satisfaire aux buts définis par le Conseil fédéral.*

**Aucune réponse n'a été fournie en langue italienne.**

### **3.4.2 Formation linguistique**

La formation linguistique centralisée est encouragée depuis 1998.

#### ***Helvetia Latina :***

*Des collaborateurs romands se plaignent de devoir rédiger en allemand car il n'y a personne pour traduire du français vers l'allemand. L'ordonnance sur la traduction du 19 juin 1995 (art.9) au sein de l'administration générale de la Confédération n'est pas respectée.*

### **3.4.3 Plurilinguisme et informatique**

Le groupe de travail ASIDI (Amtssprachen in der Informatik) recommande aux offices de rechercher des solutions dans le domaine de l'informatique et de ses applications.

#### ***Helvetia Latina :***

*HL a connaissance de cas où les programmes informatiques (logiciels grand public) sont installés en allemand pour les collaborateurs romands (par ex. à l'EMG).*

## **4 Conditions-cadres de la future politique en matière de promotion du plurilinguisme**

La loi sur le personnel de la Confédération (LPer) du 1<sup>er</sup> janvier 1999 invite les employeurs de la Confédération à prendre les mesures adéquates pour obtenir une représentation équitable des communautés linguistiques.

### **5.3 Objectif visé**

Dans l'ensemble, la proportion des francophones et des italophones a augmenté, alors que celle des germanophones a légèrement baissé.

#### ***Helvetia Latina :***

*Si l'on comptait les entreprises qui ont changé de statut en 1999, la proportion latine stagnerait, comme en 1998 (voir chiffre 3.1.3).*

### **5.4 Objectif visé : des accords linguistiques existent et les mesures qu'ils prévoient sont efficaces**

Depuis l'entrée en vigueur des instructions, les unités d'organisations (offices) se sont efforcées de fixer toute une série de mesures dans leurs accords de promotion linguistique. Or, l'évaluation n'a révélé qu'un faible changement quant à l'état du plurilinguisme dans l'administration générale de la Confédération. La promotion du plurilinguisme a trop souvent été reléguée au second plan. Les déclarations de principe devront à l'avenir faire place à des trains de mesures concrètes portant sur des objectifs clairement définis.

**Helvetia Latina :**

*HL partage l'analyse de l'OFPER.*

## **5.6 Objectif visé**

L'évaluation montre la tendance de nombreuses unités d'organisation (offices) à déléguer la plus grande partie de la tâche de promotion du plurilinguisme aux délégués à la promotion linguistique. Toutefois, leur position hiérarchique n'est parfois pas assez élevée pour qu'ils puissent trouver l'audience dont ils auraient besoin.

Les coordinateurs/trices de la promotion du plurilinguisme à l'échelon des départements, bénéficient d'une position beaucoup plus forte à cet égard.

La mise en œuvre du plurilinguisme relève des cadres et des spécialistes du personnel.

**Helvetia Latina :**

*Les délégués des offices à la promotion linguistique n'ont aucun pouvoir décisionnel. Dans plusieurs offices, les collaborateurs, surtout alémaniques, ne connaissent pas le nom du responsable. HL demande une visibilité accrue et une mise en évidence des activités des délégués.*

## Chapitre 2

# Etat des traducteurs dans l'Administration générale de la Confédération

## Traducteurs dans l'administration générale de la Confédération

(Source : liste des traducteurs de l'administration – 28.9.2000)

Légende : D = allemand F = français I = italien E = anglais

<u>Départements fédéraux</u>	<u>D ⇒ F</u>	<u>D ⇒ I</u>	<u>F ⇒ D</u>	<u>Remarques</u>
Affaires étrangères (DFAE)	2	0	1	Peu de traducteurs
Intérieur (DFI)	26	8	3	
Justice et police (DFJP)	14	10	0	Pas de traducteurs F → D
Défense, prot. popul. et des sports (DDPS)	41	15	2	
Finances (DFF)	17	13	1	
Economie (DFE)	29	7	0	Pas de traducteurs F → D
Env., transp., énergie et com. (DETEC)	22	10	2	
<i>Chancellerie fédérale</i>	12	27	15	
<i>Services du parlement</i>	5	0	1	Pas de traducteurs D → I
<b><u>Total</u></b>	<b><u>168</u></b>	<b><u>90</u></b>	<b><u>25</u></b>	<b><u>283 traducteurs</u></b>

### Remarques :

La plupart des traductions se font de l'allemand vers le français ou l'italien. Il n'y a pas de traducteur de l'italien vers l'allemand.

Au 1<sup>er</sup> février 2001, l'administration fédérale occupait 31'914 collaborateurs, soit 25.8% de moins qu'en 1999 à la suite des changements de statut (entreprises d'armement, anciennes régies, etc.).

On compte aujourd'hui un traducteur pour 100 employés. Plusieurs grands offices fédéraux n'ont pas de traducteurs officiels. Dans ceux-ci, les traductions de l'allemand vers le français ou l'italien sont souvent confiées à d'autres collaborateurs (traducteurs occasionnels). Souvent, seuls les textes jugés importants par la direction des offices sont traduits.

<u>Entreprises</u>	<u>D ⇒ F</u>	<u>D ⇒ I</u>	<u>F ⇒ D</u>	<u>D ⇒ E</u>	<u>Remarques</u>
La Poste	10	8	2	0	
Swisscom SA	17	8	1	2	
CFF	6	9	0	0	Pas de traducteurs F → D
SRG / SSR	2	0	2	0	Pas de traducteurs D → I
<b><u>Total</u></b>	<b><u>35</u></b>	<b><u>25</u></b>	<b><u>5</u></b>	<b><u>2</u></b>	<b><u>67 traducteurs</u></b>

## Chapitre 3

# Apprentis dans l'Administration fédérale

L'OdL a adressé le 7 juillet 1999 une lettre à l'OFPER pour connaître les effectifs des apprentis actuellement en formation dans l'Administration fédérale. L'OFPER a envoyé le 16 juillet 1999 une liste complète des métiers et des offices formant les apprentis, résumée ci-dessous:

### Nombre d'apprentis dans l'administration fédérale

Année	1995	1996	1997	1998	1999
Nombre d'apprentis en voie de formation	779	776	853	946	950

Nombre d'apprenties en 1999: 283 filles

Nombre d'apprentis en 1999: 667 garçons

### Lieux de formation

Lieu	Nombre d'apprentis M/F	Nombre selon langues			Pourcentage d'apprentis		
		A	R	I	A	R	I
Berne	488	414	63	11	85%	13%	2%
Extérieur	462	302	150	10	65%	33%	2%
Suisse	950	716	213	21	75%	23%	2%

### Apprentis formés dans les 40 offices de Berne et environs

Offices	Nombre d'apprentis M/F	Nombre selon langues			Pourcentage d'apprentis		
		A	R	I	A	R	I
OFEFT	243	179	59	5	74%	24%	2%
Autres 39 offices	245	235	4	6	96%	2%	2%

*OFEFT: Office fédéral des exploitations des Forces terrestres*

### **HELVETIA LATINA :**

*Sur les 950 apprentis actuellement en formation en Suisse, près de 500 sont formés à Berne, dont seulement 15% de latins. Alors que l'Office fédéral des exploitations des Forces terrestres forme à lui seul 26% d'apprentis latins, les 39 autres offices de la capitale n'en forment que 4%.*

## Chapitre 4

# Organigrammes

## Offices et services fédéraux observés par Helvetia Latina

Départements	Offices	Postes *
DFF	Administration fédérale des finances (AFF)	170
DETEC	Office fédéral des routes (OFROU)	150
DDPS	Office fédéral de la protection civile (OFPC)	227
DDPS	Office fédéral de topographie (OFTOP)	220
DFJP	Secrétariat général (SG/DFJP)	209
DFE	Station fédérale de recherches laitières Liebefeld-Berne (FAM)	140
DETEC	Office fédéral de l'aviation civile (OFAC)	153
CF	Chancellerie fédérale (ChF)	162
DFAE	Directeur politique	170
DETEC	Office fédéral de l'énergie (OFEN)	164
DFI	Office fédéral des assurances sociales l'énergie (OFAS)	276

\* Tiré de la brochure *La Confédération en bref 2000*

## Chapitre 5

# Commentaires des organigrammes

(source: annuaire fédéral, 1997 et 1999)

## Préambule

La réticence des offices de l'administration fédérale à délivrer les organigrammes des cadres a amené l'Observatoire des langues (OdL) à les établir à partir de l'annuaire fédéral de la Chancellerie fédérale.

Chaque département est représenté ici par un ou deux organigrammes représentant les cadres supérieurs (à partir du chef de section).

Vu la difficulté d'établir certains organigrammes (surtout pour le DFAE), une erreur demeure toujours possible: par exemple, reporter à partir de l'annuaire un chef de service (18<sup>e</sup>-23<sup>e</sup> classe de traitement) ou portant la mention chef (20<sup>e</sup> à 27<sup>e</sup> classe). Il y a également des chefs de section en 24<sup>e</sup> classe de traitement et des adjoints scientifiques en 29<sup>e</sup> classe mais ne travaillant naturellement pas dans la même section.

Il arrive aussi qu'un vice-directeur occupe également le poste de chef de division. Ce poste représente alors une unité (en grisé sur l'organigramme).

HL souligne qu'il n'y a pas de Romanche parmi les cadres observés.

La structure de certains organigrammes de 1997 est sensiblement différente par rapport à 1999. Ceci est dû avant tout aux fusions ou aux restructurations décidées par le Conseil fédéral dans le cadre de l'introduction de la nouvelle gestion publique (NGP) et des nouveaux mandats de prestations.

Dans l'organigramme de la Chancellerie fédérale, l'Office des imprimés, présent en 1997, ne l'est plus en 1999, modifiant par conséquent quelque peu la répartition des latins.

### Explicatif :

Section : 1/8 ► 1 chef de section latin sur les 8 sections de l'office

## 1. Administration fédérale des finances (DFF)

### 1997

Directeur: 0/1  
Chef pers.: 0/1  
Serv. adm.: 1/1  
Division: 1/8  
Section: 6/28  
Francophones: 18%  
Italophones: 3%  
Général: 21%

### cadres supérieurs: 39

► directeur alémanique  
► chef du personnel alémanique  
► 1 chef latin du service administratif (*Stiftung für solid. CH*)  
► 1 chef de division latin sur les 8 divisions de l'office  
► 6 chefs de section latins sur les 28 sections de l'office  
Note: assez satisfaisant  
Note: pas très satisfaisant

### 1999

Directeur: 0/1  
Chef pers.: 0/1  
Serv. adm.: 1/3  
Division: 1/6  
Section: 5/23  
Francophones: 18%  
Italophones: 3%  
Général: 21%

### cadres supérieurs: 34

► (*Stiftung für solid. CH, Kontrollstelle, Swissmint*)

Note: assez satisfaisant  
Note: pas très satisfaisant

Tendance: stabilité; l'organigramme s'est resserré. Malgré ce resserrement, le nombre de latins est stable mais demeure légèrement sous-représenté.

## 2. Office fédéral des routes (DETEC)

<b>1997</b>	<b>cadres supérieurs: 17</b>
Directeur: 1/1	
Chef pers.: 0/1	
Division: 1/3	
Section: 2/12	
Francophones: 24%	Note: très bon
Italophones: 0 %	Note: particulièrement insatisfaisant
Général: 24%	

<b>1999</b>	<b>cadres supérieurs: 30</b>
Directeur: 1/1	
Chef pers.: 0/1	
Serv. adm.: 0/1	► (affaires de direction)
Division: 0/4	
Section: 6/23	
Francophones: 23%	Note: très bon
Italophones: 0 %	Note: particulièrement insatisfaisant
Général: 23%	

Tendance:  
Réorganisation importante. La proportion de latins par rapport aux alémaniques diminue légèrement. Plus de chef de division latin en 1999. Aucun italophone.

## 3. Office fédéral de la protection civile (DDPS)

<b>1997</b>	<b>cadres supérieurs: 33</b>
Directeur: 0/1	
Vice-direct.: 2/3	► (vice-directeur et chef de division : 1 latin)
Chef pers.: 0/1	
Division: 2/5	
Section: 4/24	
Francophones: 18%	Note: assez satisfaisant
Italophones: 3%	Note: pas très satisfaisant
Général: 21%	

<b>1999</b>	<b>cadres supérieurs: 30</b>
Directeur: 0/1	
Vice-direct.: 1/3	► ( vice-directeurs et chefs de division : 1 latin et 1 alémanique)
Chef pers.: 0/1	
Division: 2/5	► (chef de division et de section: 1 latin)
Section: 3/23	
Francophones: 10%	Note: insatisfaisant
Italophones: 3%	Note: pas très satisfaisant
Général: 13%	

Tendance:  
Très légère réorganisation de l'office. Les latins sont moins bien représentés en 1999.

#### 4. Office fédéral de topographie (DDPS)

**1997**

Directeur: 1/1  
Chef pers.: 0/1  
Division: 0/3  
Section: 0/12  
Francophones: 6%  
Italophones: 0%  
Général: 6%

**cadres supérieurs: 17**

Note: particulièrement insatisfaisant  
Note: particulièrement insatisfaisant

**1999**

Directeur: 0/1  
Chef pers.: 0/1  
Division: 0/4  
Section: 1/14  
Francophones: 5%  
Italophones: 0%  
Général: 5%

**cadres supérieurs: 20**

► (le chef latin occupe aujourd'hui le poste de chef de division)

Note: particulièrement insatisfaisant  
Note: particulièrement insatisfaisant

##### Tendance:

*La représentation latine est catastrophique. Les italophones sont absents. Un seul chef de section est latin. Il occupe aujourd'hui le poste de chef de la division des mensurations cadastrales.*

*Le directeur romand a pris sa retraite en 1998. Il a été remplacé par un alémanique. L'intégration de la Direction des mensurations cadastrales (D+M/DFJP) intervenue le 1<sup>er</sup> janvier 1999 et l'introduction de la NGP ont conduit l'Office fédéral de topographie (S+T/DDPS) à bâtir une organisation articulée autour de 4 domaines principaux qui sont la géodésie, la topographie, la cartographie/reproduction et depuis peu, la mensuration officielle (cadastre). Ainsi refondu, le S+T emploie aujourd'hui environ 240 personnes. Un service de coordination a également été mis en place, sa compétence s'étendant à l'ensemble des services de la Confédération.*

*Malgré cette fusion et un louable effort de la Direction, les cadres latins de l'Office fédéral de topographie demeurent encore particulièrement sous-représentés.*

## 5. Secrétariat général du DFJP

**1997**

Directeur: 0/1  
Chef pers.: 0/1  
Division: 1/6  
Section: 5/27  
Francophones: 14%  
Italophones: 3%  
Vacant (1): [3%]  
Général: (17%)

**cadres supérieurs: 35**

Note: insatisfaisant  
Note: pas très satisfaisant

**1999**

Directeur: 0/1  
Chef pers.: 0/1  
Division: 1/6  
Section: 6/25  
Francophones: 18%  
Italophones: 3%  
Général: 21%

**cadres supérieurs: 33**

Note: assez satisfaisant  
Note: pas très satisfaisant

Tendance:

*Légère sous-représentation latine.*

## 6. Station fédérale de recherches laitières de Liebefeld-Berne (DFE)

**1997**

Directeur: 0/1  
Serv. adm.: 0/2  
Section: 1/8  
Francophones: 9%  
Italophones: 0%  
Général: 9%

**cadres supérieurs: 11**

► (service administratif et service de coordination)

Note: particulièrement insatisfaisant  
Note: particulièrement insatisfaisant

**1999**

Directeur: 0/1  
Serv. adm.: 0/2  
Section: 1/8  
Francophones: 9%  
Italophones: 0%  
Général: 9%

**cadres supérieurs: 11**

► (service administratif et service de coordination)

Note: particulièrement insatisfaisant  
Note: particulièrement insatisfaisant

Tendance:

*Petit office. Stabilité dans l'organisation et dans les personnes.*

## 7. Office fédéral de l'aviation civile (DETEC)

**1997**

Directeur: 0/1  
Serv. adm.: 1/4  
Division: 2/4  
Section: 3,5/12  
Francophones: 28%  
Italophones: 0%  
Bilingues D-F: (5%)  
Général: (30.5%)

**cadres supérieurs: 21**

► (services généraux, juridique, transp. aériens, informatique)

Note: très bon

Note: particulièrement insatisfaisant

► (28%+1/2 de 5%)

**1999**

Directeur: 0/1  
Serv. adm.: 1/4  
Division: 2/4  
Section: 3,5/12  
Francophones: 28%  
Italophones: 0%  
Bilingues D-F: (5%)  
Général: (30.5%)

**cadres supérieurs: 21**

► (services généraux, juridique, transp. aériens, informatique)

Note: très bon

Note: particulièrement insatisfaisant

► (28%+1/2 de 5%)

### Tendance:

*Les romands sont très bien représentés dans cet office. Par contre, il n'y a aucun italophone. Stabilité dans l'organisation.*

## 8. Office: Chancellerie fédérale (ChF)

**1997**

Directeur: 1/1  
Division: 2/8  
Section: 3/21  
Francophones: 10%  
Italophones: 10%  
Général: 20%

**cadres supérieurs: 30**

Note: insatisfaisant

Note: très bon

**1999**

Directeur: 1/1  
Division: 1/9  
Section: 3/13  
Francophones: 13%  
Italophones: 9%  
Vacants (2): [9%]  
Général: (22%)

**cadres supérieurs: 23**

► (2 postes vacants)

Note: insatisfaisant

Note: très bon

### Tendance:

*Relativement favorable aux minorités. Les romands sont sous-représentés, les italophones sont sur-représentés.*

*L'Office fédéral des imprimés et du matériel a quitté la Chancellerie fédérale pour rejoindre l'Office fédéral des constructions et de la logistique, ce qui explique la*

*diminution du nombre de postes de la Chancellerie entre 1997 et 1999 et particulièrement en ce qui concerne les alémaniques. En effet, à part un italoophone, tous les cadres de l'Office fédéral des imprimés et du matériel étaient alémaniques. La Chancellerie fédérale n'a pas subi d'autres changements.*

## 9. Direction politique (DFAE)

<b>1997</b>	<b>cadres supérieurs: 34</b>
Secr. d'Etat: 0/1	
Vice-direct.: 1/1	
Division: 1/6	
Section: 9/26	
Francophones: 29%	Note: très bon
Italoalphones: 3%	Note: pas très satisfaisant
Général: 32%	

<b>1999</b>	<b>cadres supérieurs: 33</b>
Secr. d'Etat: 0/1	
Vice-direct.: 0/1	
Division: 1/6	
Section: 9/25	
Francophones: 27%	Note: très bon
Italoalphones: 3%	Note: pas très satisfaisant
Général: 30%	

### Tendance:

*En général, le DFAE est traditionnellement un domaine qui a toujours été favorable aux latins (surtout aux romands). Baisse légère des latins entre les deux dates. Stabilité au point de vue structurel.*

## 10. Office fédéral de l'énergie (DETEC)

<b>1997</b>	<b>cadres supérieurs: 17</b>
Directeur: 0/1	
Serv. adm.: 0/2	► (services centraux, information)
Division: 1/3	
Section: 2/11	
Francophones: 18%	Note: assez satisfaisant
Italoalphones: 0%	Note: particulièrement insatisfaisant
Général: 18%	

<b>1999</b>	<b>cadres supérieurs: 17</b>
Directeur: 0/1	
Serv. adm.: 1/3	► (services centraux, information, affaires internationales)
Division: 0/4	
Section: 2/9	
Francophones: 18%	Note: assez satisfaisant
Italoalphones: 0%	Note: particulièrement insatisfaisant
Général: 18%	

Tendance:

L'OFEN a subi une restructuration à la fin de l'année 1999. La situation des latins s'est détériorée avec le déclassement d'un chef de division à un poste de chef de section. Il n'y a plus de chefs de division latins. Les italophones sont absents des postes de cadres.

## 11. Office fédéral des assurances sociales (DFI)

### 1997

Directeur: 0/1  
Serv. adm.: 1/3  
Division: 0/8  
Section: 5,5/36  
Francophones: 13%  
Italophones: 0%  
Bilingues D-F: (2%)  
Vacants (4): [8%]  
Général: (14%)

### cadres supérieurs: 48

► (état-major, direction suppléante, information)

► (bilingue D-F: ½)

Note: insatisfaisant

Note: particulièrement insatisfaisant

► (13%+1/2 de 2%)

### 2000

Directeur: 0/1  
Serv. adm.: 1/3  
Division: 0/9  
Section: 6,5/36  
Francophones: 14%  
Italophones: 0%  
Bilingues D-F: (2%)  
Vacants (3): [6%]  
Général: (15%)

### cadres supérieurs: 49

► (état-major, direction suppléante, information)

► (bilingue D-F: ½)

Note: insatisfaisant

Note: particulièrement insatisfaisant

► (14%+1/2 de 2%)

Tendance:

Office assez important avec un nombreux personnel. En règle générale, les minorités n'occupent pas hiérarchiquement des postes importants. Il y a eu une légère restructuration, qui a légèrement profité aux romands. Les italophones sont toujours absents.

### Statistiques 2000 (Source : journal APC du 1<sup>er</sup> février 2001)

Personnel de l'administration générale de la Confédération : **31'914 collaborateurs** en 2000 (25.8% de moins qu'en 1999) et **33'062** en 2001 (3.6% de plus qu'en 2000).

Ne sont pas compris dans ces chiffres le personnel du service de nettoyage, le personnel local du DFAE, ainsi que le personnel des entreprises d'armement (depuis le 1.1.1999), du domaine des EPF et de la Régie fédérale des alcools (depuis le 1.1.2000). **Personnel latin en 2001 : 20.6%**

Ces chiffres se rapportent à des personnes et non à des postes convertis en unités complètes.

## Chapitre 6

# Propositions d'Helvetia Latina

## 1. Principes

HELVETIA LATINA attend du Conseil fédéral qu'il fasse appliquer ses propres Instructions du 19 février 1997 pour la promotion du plurilinguisme dans l'administration générale de la Confédération.

Dans cette optique, HELVETIA LATINA se met à disposition du Conseil fédéral.

HELVETIA LATINA est reconnue en tant que partenaire des Autorités fédérales dans leurs efforts en vue d'assurer le plurilinguisme dans l'Administration fédérale.

## 2. Mesures

HELVETIA LATINA demande au Conseil fédéral

- l'accès aux informations relatives à la représentation des communautés linguistiques nationales au sein de l'Administration fédérale (Office fédéral du personnel, Office fédéral de la statistique, Directions des unités administratives, etc). Le refus de l'accès à des données purement statistiques sous prétexte de protection des données personnelles n'est pas admissible.
- l'attribution d'une surface dans le cadre de la Maison latine
- un soutien financier lui permettant d'assurer son rôle de renforcement de la cohésion interlinguistique
- une étude complète sur le plurilinguisme dans l'administration fédérale en lieu et place des sondages ponctuels, par exemple sur la base d'un mandat du Fonds national pour la recherche scientifique.